



À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 113 - 100

25 février 2025

**Convocation à la 113^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 2-13 juin 2025)
Site Web: www.ilo.org/ilc**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous informer que la 113^e session de la Conférence internationale du Travail aura lieu du **2 au 13 juin 2025**. La Conférence se déroulera au Palais des Nations et au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Il est à noter que les réunions préparatoires du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs auront lieu en personne le **dimanche 1^{er} juin**.

Outre les questions inscrites d'office à l'**ordre du jour de la Conférence**, celui-ci comporte cette année des questions revêtant une importance particulière, notamment une discussion normative sur la protection contre les dangers biologiques (deuxième discussion), une discussion normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes (première discussion), une discussion générale sur des approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir des transitions vers la formalité afin d'encourager le travail décent, la contribution tripartite de l'OIT au deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025, les mesures susceptibles d'être prises au titre de l'article 33 de la Constitution en vue d'assurer l'exécution, par le Myanmar, des recommandations de la commission d'enquête et l'approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (sous réserve de l'adoption de ces amendements par la Commission tripartite spéciale lors de sa cinquième réunion en avril 2025). L'ordre du jour de la Conférence est d'ores et déjà consultable dans son intégralité via [ce lien](#). La Conférence examinera également le projet de résolution concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'OIT, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 352^e session (octobre-novembre 2024).

Il est prévu d'organiser, le 12 juin 2025, une **manifestation de haut niveau** visant à rassembler les mandants tripartites de l'OIT, les organisations internationales et autres acteurs concernés. De plus amples informations seront publiées sur le [site Web de la Conférence](#) à l'issue des décisions adoptées lors de la 353^e session (mars 2025) du Conseil d'administration sur les modalités applicables à la 113^e session de la Conférence.

Les États Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient **pleinement tripartites** et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, respectivement. Je vous saurais donc gré de bien vouloir partager cette lettre avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives auprès desquelles vous mènerez des consultations en vue de déterminer la composition de la délégation tripartite de votre pays à la Conférence.

Les États Membres sont également priés de tout mettre en œuvre pour garantir la **parité entre hommes et femmes** dans leurs délégations. À cet égard, [l'infographie](#) disponible sur le site Web de la Conférence indique que les femmes représentaient 37,8% des participants à la 112^e session de la Conférence en 2024.

L'**accréditation** des participants à la Conférence se fera par le biais d'une nouvelle plateforme en ligne qui sera activée à partir du **2 mai 2025**. Chaque État Membre est invité à désigner un point focal qui sera chargé d'accréditer les membres de sa délégation. Les États Membres recevront en temps utile une communication à cet effet. Les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays devront être présentés au Bureau au plus tard le **lundi 12 mai 2025**.

De plus amples informations seront publiées sur le site Web de la Conférence au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment en ce qui concerne les questions pratiques telles que les dispositions relatives aux visas, la couverture d'assurance et l'assistance proposée aux délégués en situation de handicap.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je me réjouis de vous accueillir à Genève, ainsi que la délégation de votre pays, dans le cadre de cette 113^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

Gilbert F. Houngbo
Directeur général